

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA  
DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS AFIN DE RENFORCER LE  
RÉSEAU DE GAZIFÈRE INC. (« PROJET SECTEUR NORD – PHASE 2 »)**

---

**EXTENSION DE RÉSEAU ET TRAJETS ALTERNATIFS**

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 5, lignes 13 à 18;
  - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 5, lignes 19 à 22;
  - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 10.

**Préambule :**

(i) *« La réalisation du Projet permettra de compléter le bouclage du réseau dans ce secteur par la jonction de la conduite située à l'est du secteur à celle qui se trouve au centre de Chelsea. Cet objectif est très important puisqu'il assurera la sécurité et la fiabilité du réseau ainsi que le maintien d'une pression adéquate dans le réseau situé au nord de la franchise de Gazifère. Le bouclage aura aussi pour avantage d'assurer une partie ou la totalité des besoins en gaz naturel de Chelsea en cas de bris de l'une ou l'autre des conduites alimentant le secteur nord ».*

(ii) *« Le Projet a été planifié de manière à suivre un tracé où se trouvent un grand nombre de résidences unifamiliales afin de favoriser l'addition de clients. Plusieurs habitants à proximité du tracé final ont déjà confirmé à Gazifère leur intérêt de se raccorder au réseau gazier lorsque celui-ci sera installé devant leur résidence. Un ajout de 30 unités unifamiliales est donc également prévu dans le cadre du Projet ».*

(iii) *« Lors de l'analyse du Projet, Gazifère a effectué l'étude de plusieurs trajets afin de sélectionner celui présenté ci-dessus. Le premier trajet alternatif analysé prévoyait de suivre exclusivement la route 105. Cette option a cependant pour effet de mettre Gazifère à risque de devoir déplacer la conduite dans l'éventualité où le Ministère des Transports du Québec (ci-après le « MTQ ») en fait la demande. L'entreprise a donc préféré opter pour un tracé plus certain (évitant, lorsque possible, l'installation de la conduite dans une emprise primaire du MTQ). La seconde option envisagée consistait à installer la conduite aux abords de l'ancienne voie ferrée. Il appert toutefois qu'un détour aurait alors été nécessaire afin d'atteindre la position de départ de la voie ferrée puisque la fin de la conduite installée au cours de la phase I du projet Secteur Nord ne se trouve pas à proximité de la voie ferrée. Ce tracé aurait donc exigé que plusieurs mètres supplémentaires de conduites soient installés, ce qui n'était pas idéal, sans compter que ce tracé aurait également eu pour effet de priver Gazifère d'un nombre important de clients potentiels. De plus, le terrain de l'ancienne emprise ferroviaire représente un risque important dû à la qualité de ce terrain ainsi qu'en raison de la contamination qui peut se retrouver dans le sol. Gazifère a donc préféré éviter l'ancienne voie ferrée, à moins de n'avoir aucune autre solution disponible.*

*Le parcours final retenu par Gazifère et présenté ci-dessus, permet d'éviter l'emprise primaire du MTQ lorsque des chemins alternatifs sont possibles, favorise le passage sur le territoire de Chelsea*

*et ne requiert de passer par l'ancienne voie ferrée que lorsqu'aucun autre trajet n'est possible. Le tracé retenu constitue donc l'option représentant le moins de risques financiers et environnementaux pour l'entreprise, ainsi que le plus grand potentiel de nouveaux clients ».*

**Demandes :**

- 1.1 Selon la référence (i), la Régie comprend que l'essentiel du Projet vise à compléter le renforcement du réseau de Gazifère dans le Secteur Nord, tel qu'entamé au cours d'une première phase, laquelle a fait l'objet d'un examen par la Régie au dossier R-4126-2020 et a été approuvé par cette dernière dans la décision [D-2020-106](#).
  - 1.1.1. Veuillez confirmer la compréhension de la Régie.
- 1.2 Selon la référence (ii), une portion du Projet correspond plutôt à une extension de réseau et Gazifère prévoit raccorder une trentaine de clients, notamment par certains choix dans le tracé retenu. Veuillez préciser la proportion des coûts attribuables à la portion extension de réseau du Projet, dans l'option retenue.
- 1.3 Pour chacun des deux trajets alternatifs étudiés (référence (iii)), veuillez préciser les coûts et le potentiel de nouveaux clients.
- 1.4 Veuillez préciser les coûts additionnels que représente le tracé retenu afin de permettre le raccordement des clients potentiels comparativement à chacune des deux autres solutions alternatives.